Procès-verbal du Bureau communautaire du 20 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 14 février 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents :
René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Joël WICIAK, Wilfrid HAIRIE, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance : Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud, GUIBERTEAU Cécilia, GENEAU David, BEBIEN Marie-Paule, SERRA Johanna

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 18
Votants : 18
Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

- Administration générale....3
  - Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 16 janvier 2023....3
  - Délibération n°BC2023_004 - Demande de subvention - amélioration des conditions de travail des personnels et de l'accueil des publics (annule et remplace délibération BC2022_054) 3
- Affaires sociales....7
  - Délibération n°BC2023_005 - Règlement intérieur du terrain de grand passage - Modification tarifaire....7
- Economie....8
  - Délibération n°BC2023_006 - Demande de subventions complémentaires - Phase 1 - Réhabilitation ZA Moulinveau (La Vergne)....8
- Questions diverses....9

En préambule, monsieur le président fait un rappel du projet 200 brigades. Une présentation sera faite au prochain conseil communautaire (27/02) afin de faire valider ou non l'intention de s'engager dans la démarche.

Si le projet est validé par le conseil communautaire, il conviendra de rapidement constituer un dossier de candidature à présenter au ministère.

Administration générale

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 16 janvier 2023

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le président demande à ce que les élus du bureau restent jusqu'à la fin des réunions. Françoise Mesnard propose d'inscrire une heure de fin et d'arrêter le tour de table qui prend énormément de temps. Il faudrait prévoir un ordre du jour.

Gérard Bielka souhaite que l'ensemble des demandes des élus figurent au compte-rendu du bureau.

Pierre Denèchère trouve que le tour de table est tout même profitable pour favoriser les échanges et l'inter-connaissance.

Monsieur le président propose de réfléchir à un autre format.

Délibération n°BC2023_004 - Demande de subvention - amélioration des conditions de travail des personnels et de l'accueil des publics (annule et remplace délibération BC2022_054)

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°BC2022_054 qu'il convient d'annuler et de remplacer par la présente, compte tenu de diverses modifications intervenues (devis modifiés suite à des augmentations de tarifs et mise à jour du plan de financement),

Considérant que depuis plusieurs années, la communauté de communes constate des arrêts récurrents chez les agents en charge d'entretien des locaux pour tout ou partie de leurs missions,

Considérant que la communauté de communes souhaite accueillir dans les meilleures conditions possibles le public (moins de risques de toxicité liés aux produits chimiques, meilleure qualité de l'air …)

Considérant que l'axe 4 du projet territorial de Vals de Saintonge Communauté concerne la transition écologique et énergétique, la sobriété

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les services ont réfléchi, en lien avec des partenaires (ARS, CAF, fournisseurs) à la manière d'améliorer la qualité de vie au travail des agents permettant, en outre, une meilleure qualité d'accueil du public. Les statistiques des arrêts de travail ont mis en exergue la catégorie des agents les plus touchés. Il s'agit de ceux qui occupent un poste d'entretien des locaux à temps complet ou qui y contribuent pour partie.

Il est constaté, entre autres :

- une usure prématurée avec des troubles musculo-squelettiques dus à des gestes répétitifs

et à des positions provoquant divers maux

- des arrêts de travail fréquents
- des accidents de travail ou maladies professionnelles entraînant parfois d'impossibles reprises d'activité
- des allergies à certains produits et des problèmes dermatologiques liés au contact avec l'eau et aux produits dilués dans celle-ci
- une utilisation pas toujours efficiente des produits provoquant, en partie, les problèmes cités ci-dessus, un entretien peu satisfaisant (sols collants et encrassés, nécessité de rincer …) et des dépenses non rationalisées
- une qualité de l'air à améliorer, notamment pour le public des moins de 6 ans
- une inflation des prix des produits d'entretien depuis 2020

Les objectifs suivants ont été posés :

- améliorer les conditions de travail des agents en réduisant la pénibilité et en simplifiant les tâches
- rendre plus satisfaisant l'accueil du public et notamment l'accueil des enfants (multi-accueils, relais petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement et écoles)
- contribuer à la préservation de l'environnement

Afin de permettre l'installation de centrales d'eau ozonée et l'achat de matériel innovant dit de «pré-imprégnation», Vals de Saintonge Communauté pourrait être aidée par plusieurs partenaires financiers.

Les instances paritaires ont validé le projet.

Gérard Bielka rappelle qu'il souhaite avoir des chiffres précis sur les accidents du travail.

Le plan de financement prévisionnel TTC du projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **administration** dont 3 688,66 € TTC, pour administration enfance/jeunesse **-** *2023*	19 986,37 €	Fonds national de prévention des risques – CNRACL (tous services confondus) *sur la base de l'ensemble des postes ayant des missions d'entretien et pour un montant forfaitaire*	25 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **sport -** *2023*	28 504,67 €	CAF (finance les structures du service enfance/jeunesse – accueils de loisirs et accueils périscolaires) *sur la base estimative de 40 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 45 695,42 €, soit 18 278,17 €*	18 278,17 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **structures enfance/jeunesse** (accueils de loisirs et accueils périscolaires) - *2023*	54 834,50 €	Département (finance les écoles, les accueils de loisirs et accueils périscolaires, les multiaccueils et les relais petite enfance) *sur la base estimative de 20 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 116 677,39 €, soit 23 335,48 €*	23 335,48 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **petite enfance -** *2023*	10 367,54 €		
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – éducation (écoles) - *2024*	70 252,25 €	Autofinancement	117 331,68 €
Total TTC 2023/2024	**183 945,33 €**	**Total**	**183 945,33 €**
Total 2023	**113 693,08 €**		
Total 2024	**70 252,25 €**		

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **administration** dont 3 073,88 € pour administration enfance/jeunesse **-** *2023*	16 655,31 €	Fonds national de prévention des risques – CNRACL (tous services confondus)	25 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **sport -** *2023*	23 753,89 €	CAF (finance les structures du service enfance/jeunesse – accueils de loisirs et accueils périscolaires) *sur la base estimative de 40 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 45 695,42 €, soit 18 278,17 €*	18 278,17 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **structures enfance/jeunesse** (accueils de loisirs et accueils périscolaires) - *2023*	45 695,42 €	Département (finance les écoles, les accueils de loisirs et accueils périscolaires, les multiaccueils et les relais petite enfance) *sur la base estimative de 20 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 116 617,39 €, soit 23 335,48 €*	23 335,48 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – **petite enfance -** *2023*	9 364,55 €		
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – éducation (écoles) - *2024*	58 543,54 €	Autofinancement	87 399,06 €
Total HT 2023/2024	**154 012,71 €**	**Total**	**154 012,71 €**
Total 2023	**95 469,17 €**		
Total 2024	**58 543,54 €**		

Les crédits seront inscrits aux budgets 2023 et 2024.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le projet présenté,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de la CNRACL, de la CAF 17 et du Conseil départemental,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Affaires sociales

Délibération n°BC2023_005 - Règlement intérieur du terrain de grand passage - Modification tarifaire

Vu la délibération n° CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui a modifié l'article 2 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le règlement intérieur du terrain de grand passage approuvé par le Bureau communautaire du 28 mars 2022,

Considérant que l'actuelle tarification prévoit uniquement le paiement d'un forfait de 20 € par caravane double essieux, sans prendre en compte les caravanes simple essieu, il est proposé d'ajuster le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour maintenir le tarif de 20 € par caravane double essieux, ajouter un nouveau tarif de 5 € par caravane simple essieu et maintenir une caution de 200 € pour l'accueil des groupes sur le terrain de grands passages.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de modifier l'article 6 « modalités de paiement » du règlement intérieur du terrain de grand passage,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Economie

Délibération n°BC2023_006 - Demande de subventions complémentaires - Phase 1 - Réhabilitation ZA Moulinveau (La Vergne)

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

Vu la délibération n°BC2022_002 du bureau communautaire en date du 15 mars 2022 approuvant le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de la Zone d'Activités de Moulinveau (phase 1) et autorisant le président à solliciter les subventions correspondantes.

Il est rappelé que dans le cadre de la gestion de sa compétence Développement économique, Vals de Saintonge Communauté a en charge la gestion et le développement de plusieurs parcs d'activités sur l'ensemble de son territoire.

Celui de Moulinveau situé à La Vergne nécessite la réhabilitation de l'ensemble de ses rues.

Ce parc d'activités a besoin d'être réhabilité pour les raisons suivantes : manque de visibilité à l'échelle du territoire, obsolescence des espaces publics, peu de traitement paysager, obsolescence de la gestion des eaux de ruissellement sur le domaine public, encaissement des parcelles privées sous le niveau des espaces publics, peu de zones de stockages dissimulées, stationnement informel qui se pérennise.

Les travaux d'aménagement envisagés sont les suivants :

- requalification des espaces publics : réduire l'emprise des infrastructures, enlever le terre-plein central et modifier la signalétique,
- réhabilitation et révélation de la trame bleue : reconfigurer le réseau d'eaux pluviales, créer un ensemble de noues, réduire les emprises construites sur le domaine public,
- création de multiples mobilités : créer une voie partagée qui puisse évoluer dans le temps, créer un parcours non déconnecté de son environnement, rendre accessible le site à pied et à vélo,
- formalisation de stationnements qu'ils soient publics ou privés : formaliser du stationnement pour les véhicules légers, inciter les poids lourds à ne pas stationner même temporairement.

Le projet de réhabilitation est décomposé en plusieurs tranches, réparties sur 4 phases de travaux, de 2022 à 2025. Au stade de l'avant-projet, le montant total du projet est estimé à 1 693 170,90 € HT.

En 2022, il a été proposé d'engager la phase 1 des travaux correspondant à la tranche « 5 » rue de la Pierre Creuse.

Vals de Saintonge Communauté a obtenu le soutien de l'État, à hauteur de 110 864 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, et du Département, à hauteur de 100 000 € au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise dans le cadre du Plan départemental des Vals de Saintonge pour financer la phase 1.

Le projet vise à lutter contre l'imperméabilisation des sols et à végétaliser la zone. Une partie consiste ainsi à gérer de façon intégrée les eaux pluviales, à créer des noues végétalisées et à créer des espaces verts.

Des aides complémentaires peuvent être sollicitées auprès de l'État au titre du Fonds vert « renaturation des villes » et de l'agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la « gestion intégrée des eaux pluviales ».

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation phase 1 : tranche « 5 » rue de la Pierre Creuse est ainsi actualisé :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes	
		Financeur	**Montant HT**
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et de réalisation des travaux avec le Syndicat départemental de la voirie	58 804,74 €	État : DSIL 2022	110 864,00 €
		État : Fonds vert - renaturation	54 344,39 €
		Département : Aide à l'Immobilier d'Entreprise	100 000,00 €
Travaux	367 593,75 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	54 344,39 €
Dont travaux éligibles au Fonds vert et au dispositif de l'Agence de l'eau	*108 688,78 €*	Autofinancement (25,06%)	106 845,68 €
Total	**426 398,49 €**	**Total**	**426 398,46 €**

Les crédits sont inscrits au budget.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié,
- d'autoriser le président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert « renaturation »et de l'agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la « gestion intégrée des eaux pluviales »,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, monsieur le président lève la séance à 10 h 45

Approuvé à l'unanimité
Le 6 mars 2023

Le président,
Jean-Claude Godineau

Le secrétaire de séance,
Annie Perochon